Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 056-215601667-20260122-DCM_2026_01_006-DE

**Département du Morbihan**
**Arrondissement de LORIENT**
**COMMUNE DE PLOUAY**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 22 JANVIER 2026

*Nombre de conseillers :*
*En exercice :* **29**
*Présents :* 23
*Pouvoirs :* 4
*Votants :* **27**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de PLOUAY, dûment convoqué le seize janvier, s'est réuni à la salle des fêtes sise place de Bécherel à Plouay, sous la présidence de Monsieur Gwenn LE NAY, Maire.

**Étaient présents** :
M. Gwenn LE NAY - Mme Martine JULÉ-MAHIEUX - M. Roland GUILLEMOT - M. André KERVÉADOU - Mme Sylvie PÉRESSE - M. Joël BERNARD - Mme Annick GUILLET - M. Patrick ANDRÉ - Mme Valérie COURTET - M. Jacques LE NAY - Mme Marie-Thérèse LE NY - M. Jacques GUYONVARCH - M. Jean-Michel RIVALAN - Mme Catherine JEANDRAULT DE LA ROSIÈRE - M. Hervé LE GAL - Mme Catherine DE SAN FELICIANO - Mme Martine LE ROMANCER - M. Baptiste ROBERT - Mme Stéphanie KERIHUEL - M. Philippe CABOURO - Mme Maëlle LE GOUIC - M. Christophe BERNARD - Mme Odile GUIGUENO

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :
Hélène MIOTÈS donne pouvoir à Gwenn LE NAY
David LIEURY donne pouvoir à Patrick ANDRÉ
Sandrine GUILLEMOT donne pouvoir à Martine JULÉ-MAHIEUX
Marc LE POULICHET donne pouvoir à Roland GUILLEMOT

**Absentes excusées** :
Marion GRAGNIC et Constance GRAVIER

Monsieur Baptiste ROBERT a été nommé secrétaire de séance.

---

## N° 2026-01-006 - COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN - RAPPORT ANNUEL 2024

Madame Sylvie PERESSE, Adjointe au maire déléguée à la « Culture - Communication - Tourisme et au Numérique », rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L. 1411.3 du code général des collectivités territoriales, les délégataires de services publics doivent produire chaque année un rapport relatif à l'exécution de la délégation, les opérations y afférentes et une analyse de la qualité de ce service.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique.

Conformément à ces dispositions la Compagnie des ports du Morbihan a adressé son rapport annuel pour l'année 2024 relatif à la délégation de service public, pour l'exploitation et la gestion des gîtes et de la salle de réception du domaine de Manehouarn.

Ceci exposé,

Vu le rapport d'activités de l'exercice 2024 adressé par la Compagnie des ports du Morbihan ;

Considérant que ce rapport a été présenté à la commission « Culture - Communication - Tourisme -Numérique » du 14 janvier 2026 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 056-215601667-20260122-DCM_2026_01_006-DE

ARTICLE 1 : **PREND ACTE** de la communication du rapport annuel d'activités 2024 de la Compagnie des ports du Morbihan.

ARTICLE 2 : **PRÉCISE** que ledit rapport sera mis à disposition du public conformément à la loi.

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication et/ou notification et de sa réception par le représentant de l'État. Un recours gracieux peut également être déposé auprès de l'autorité compétente dans le même délai de 2 mois. Le recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux.

**Pour extrait certifié conforme**

**Le SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Baptiste ROBERT**

**Pour extrait certifié conforme**

**Le MAIRE,**

**Gwenn LE NAY**

MAIRIE DE PLOUAY (Morbihan)

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte de par sa réception en Préfecture de Vannes le
et sa publication/notification le
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général des services,
Pascal RIO